

# Développer l'ETP à l'échelle des CPTS en Hauts-de-France

Auteurs : Marine Houllier (URPS Médecins libéraux HDF) et Caroline De Pauw (URPS Médecins libéraux HDF)

## HISTORIQUE : ETP ET CPTS EN RÉGION

Depuis une quinzaine d'années, le collectif des Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (URPS) soutient le développement de l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) en ville. Cette action globale a permis de **former plus de 900 professionnels de santé libéraux à la dispensation de l'ETP, répartis en 65 équipes ETP de proximité sur l'ensemble de la région.**

Au vu de la réceptivité des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) désireuses d'améliorer la prise en charge des malades chroniques sur leurs territoires - le dispositif d'accompagnement en ETP initialement proposé aux structures d'exercice coordonné (MSP, Equipes de Soins Primaires) s'est élargi à ces nouveaux modes d'organisation professionnels.

## 1<sup>ERS</sup> RÉSULTATS

A ce jour, sur **32 CPTS opérationnelles en région, 20 sont accompagnées dans le cadre d'un projet en ETP** et 6 d'entre elles sont porteuses d'une autorisation à dispenser un programme.

Les 16 sessions de formations organisées sur demande des CPTS depuis 2021 ont permis de former plus de 200 nouveaux professionnels de santé libéraux à la dispensation de l'ETP.

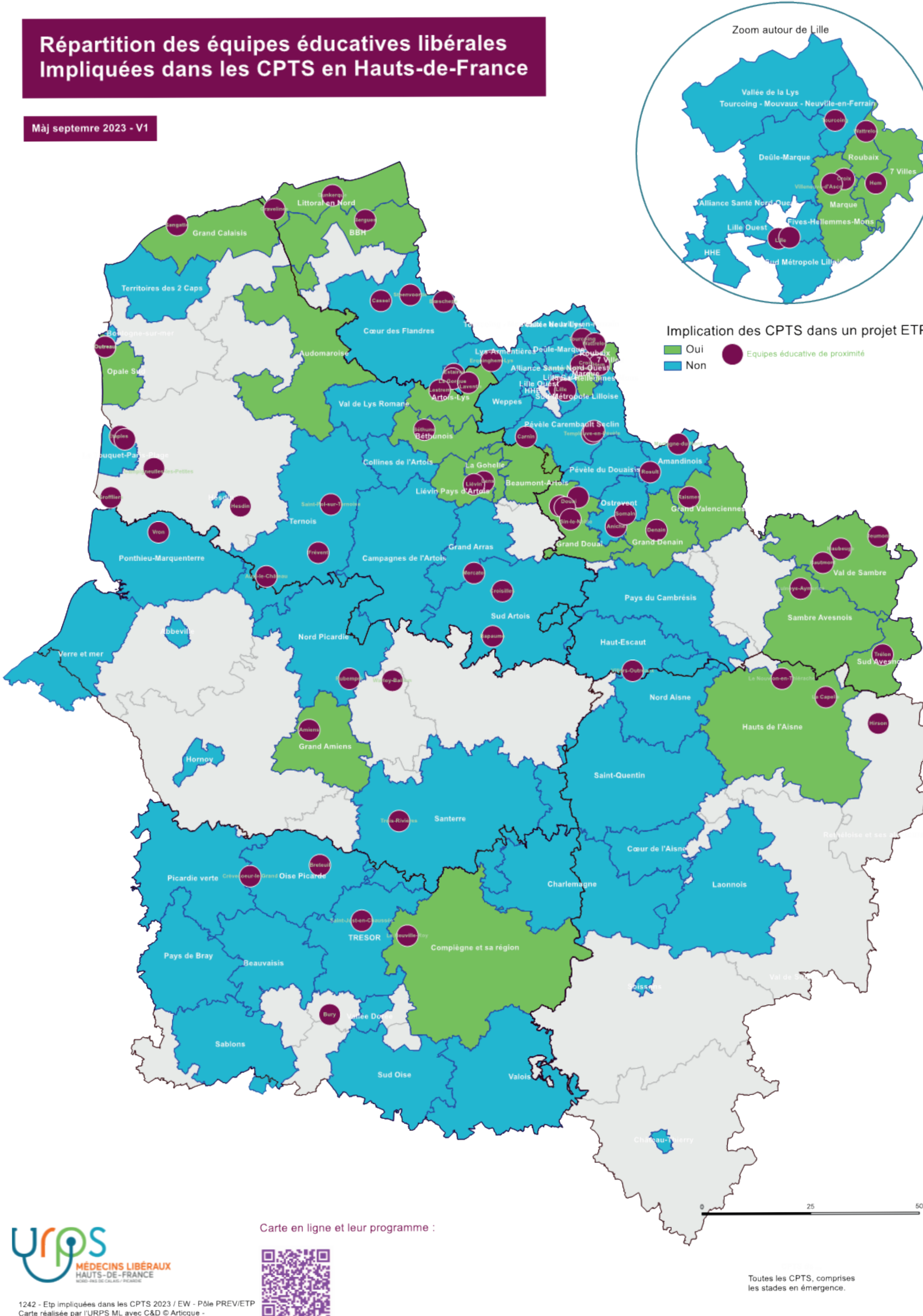
## INTÉRÊTS DE DÉVELOPPER L'ETP À L'ÉCHELLE DES CPTS

Initialement pensée pour accompagner les malades chroniques, la mise en œuvre de l'ETP à l'échelle de MSP - et de de CPTS - contribue également à renforcer la coordination des acteurs et la cohésion interprofessionnelle, rompre l'isolement de certains professionnels de santé et renforcer les liens de collaboration entre les structures de soins.

A cette échelle populationnelle, la mise en œuvre de l'ETP présente de nouveaux intérêts :

- Une **meilleure accessibilité** des programmes, rendue possible par les interventions délocalisées d'équipes mobiles d'ETP sur l'ensemble du territoire de la CPTS, et par le travail de sensibilisation et de communication ciblé auprès des professionnels, optimisant la meilleure connaissance des ressources locales et donc l'orientation des patients vers les programmes,
- Une **meilleure coordination entre acteurs de santé**, attendue par le cahier des charges de ces nouvelles organisations, mais renforcée par le souhait des porteurs de projets de valoriser les ressources existantes, et de renforcer les logiques de complémentarité avec les acteurs du territoire en ETP.

Impulsée par une dynamique préexistante en ETP de 1<sup>er</sup> recours sur le territoire régional, ce développement fort de l'ETP à l'échelle de CPTS a également été facilité par une approche visant l'articulation et la complémentarité avec l'offre existante, qu'il s'agisse d'actions déployées en structures d'exercice coordonné, au sein de réseaux associatifs ou d'établissement de santé.



Financé par et en partenariat avec :



En partenariat avec :



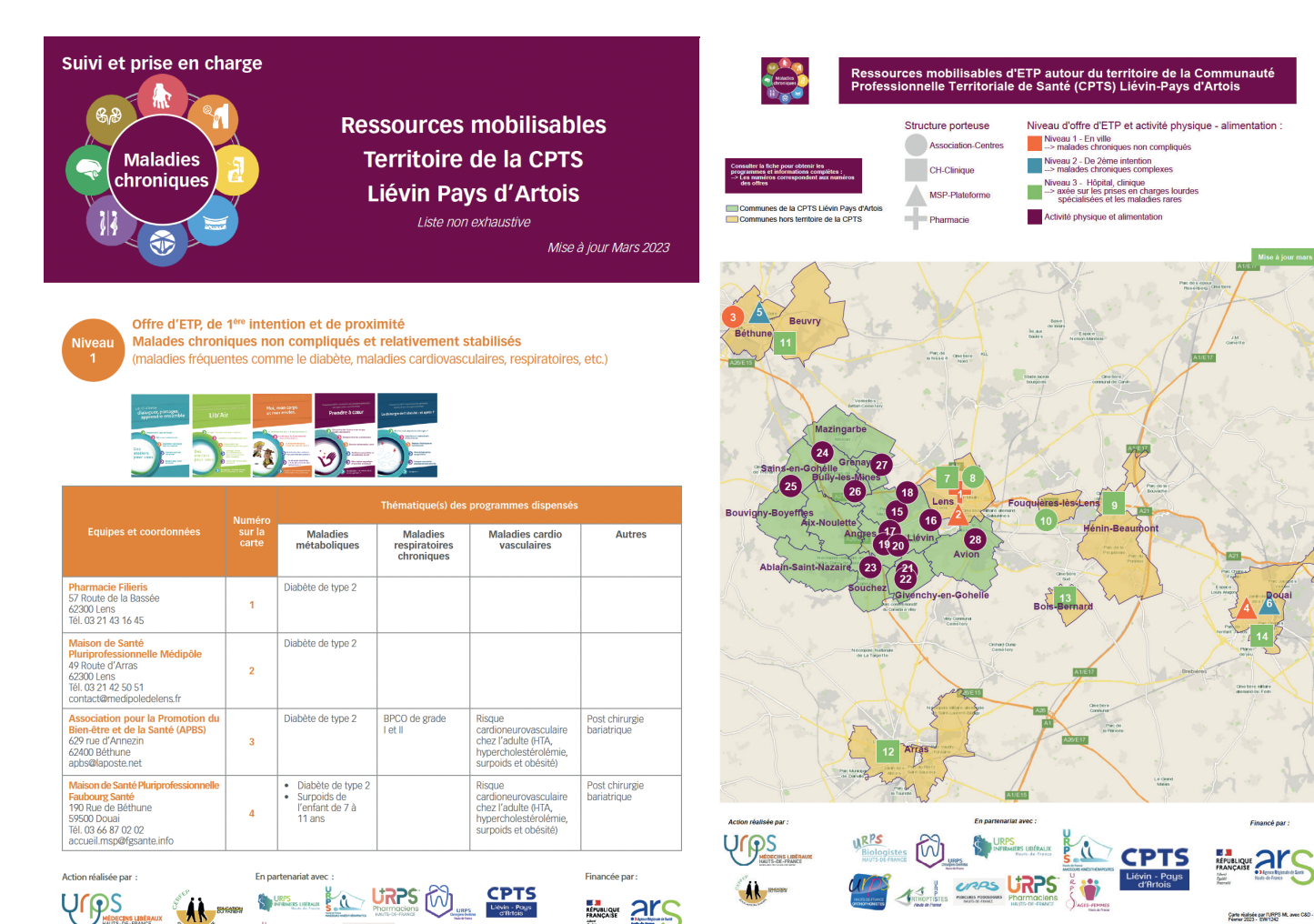
## MARINE HOULLIER

Responsable thématique « Éducation Thérapeutique du Patient »  
URPS Médecins Libéraux Hauts-de-France

Tél. : 03 22 33 35 53

marine.houllier@urpsml-hdf.fr

CONTACT



## TYPOLOGIE DES ACTIONS MENÉES PAR LES CPTS EN ETP

Le soutien au développement de l'ETP s'est donc adapté à l'approche populationnelle des CPTS en proposant un panel d'actions possibles :

- **Organisation de soirées « découverte de l'ETP »** à destination des professionnels de santé, afin de faire connaître les programmes autorisés ainsi que leurs modalités d'accès, et sensibiliser les professionnels à la démarche éducative,
- **Organisation de formations à la dispensation de l'ETP**, afin de compléter les équipes déjà existantes ou de créer de nouvelles équipes dispensatrices de programmes sur les territoires,
- **Aide et soutien à la mise en place de programmes d'ETP**, en lien avec le coordonnateur CPTS et/ou le coordonnateur ETP,
- **Élaboration de répertoire des ressources mobilisables sur le territoire de la CPTS**, par le recensement des programmes d'ETP autorisés en ville et en établissement de santé mais également d'autres dispositifs existants : Maisons Sports Santé, Associations de Patients, etc.,
- **Mise en place de réunions de coordination entre acteurs de l'ETP** en ville et en établissements de santé afin de réfléchir à la complémentarité des programmes dispensés par les différents acteurs et envisager la structuration de parcours éducatifs,
- **Aide à la conception d'outils de communication** : affiche, plaquette, etc., afin de faire connaître l'ETP auprès des professionnels et du grand public,
- Etc.